

JOURNAL DE MONACO

AVIS

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

AVIS

Pour tout ce qui concerne
l'Administration et la Rédaction
du Journal,
s'adresser à M. EUSÈBE LUCAS,
rédacteur en chef,
à Monaco (Principauté).

PARAISANT LE DIMANCHE

Les lettres et envois non affranchis
seront refusés

Les manuscrits non insérés,
ne seront pas rendus.

Connais-tu le pays où les citrons mûrissent...?
(GOETHE, la Chanson de Wigand).

ABONNEMENTS : UN AN 12 francs six mois 6 " trois mois 3 " Pour l'étranger les frais de poste en sus.		On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Bilaire, éditeur de musique du Conserv. imp. et direc. du Comptoir général des compositeurs, rue du F. Poissonnière, 11	INSERTIONS : ANNONCES 25 cent. la ligne. RECLAMES 50 " "
		Les abonnements comptent du 1 ^{er} et du 15 de chaque mois.	On traite de gré à gré pour les autres insertions

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 1 AU 7 AVRIL.

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ETAT de l'atmosphère	VENTS	DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ETAT de l'atmosphère	VENTS				
	8 HEURES	2 HEURES	6 HEURES				8 HEURES	2 HEURES	6 HEURES						
1 Mars	16	7	16	6	Beau	Nul	5 Mars	15	7	17	4	15	8	Beau	Nul
2 Id.	16	7	17	8	id.	id.	6 Id.	15	7	14	3	15	7	id.	id.
3 Id.	15	9	17	5	id.	id.	7 Id.	16	2	17	4	16	3	id.	id.
4 Id.	16	4	17	4	id.	S. S.-E.									

MOIS DE MARS 22 jours beaux : 4 de vent : 3 de pluie.

Monaco, le 8 Avril 1860.

Depuis un mois les journaux de tous les pays s'occupent beaucoup de la Principauté; les uns annoncent que notre Souverain a cédé ses Etats héréditaires à l'Empereur Napoléon; les autres affirment que la ville de Menton seule sera annexée à la France; ceux-ci énumèrent les avantages et les dignités nouvelles dont le Prince va être investi en échange de son abdication; d'autres nous apprennent que le Palais Princier de Monaco sera converti en Palais Impérial et que S. M. l'Impératrice Eugénie y fixera chaque année sa résidence, pendant la saison d'automne; enfin les journaux illustrés profitent de l'occasion pour vanter les sites pittoresques de notre littoral et pour offrir à leurs lecteurs des vues de nos localités.

Tout ce bruit est certainement très-glorieux pour ce pays, mais rien ne peut justifier les honneurs dont la presse nous accable.

En effet, nous avons déjà démenti toutes ces rumeurs et, dans notre dernier numéro, nous avons inséré un *Communiqué* émanant de l'Autorité, qui doit mettre fin à ces suppositions erronées.

Nos populations qui ont un instinct sûr et droit n'ont pas été un instant dupes des erreurs ou des mensonges propagés avec plus ou moins de bonne foi; elles n'ont pas cessé d'avoir confiance en la loyauté et en l'énergie du Prince Charles qui, dans les circonstances présentes, aurait su, au besoin, défendre ses droits et ceux

de son peuple, comme il n'a cessé de le faire depuis douze ans, contre les vues ambitieuses de la Sardaigne, conformément aux nobles traditions de ses prédécesseurs.

Il n'y a donc rien à craindre pour l'existence de la Principauté, dont la nationalité continuera à être respectée, ainsi qu'elle l'est depuis neuf siècles et nous serons maintenus sous le sceptre paternel de la dynastie des Grimaldi.

Nous avons même tout lieu d'espérer que les désastreux traités de 1815, par suite desquels nous avons dû subir l'occupation sarde, seront modifiés, en ce qui nous concerne, puisqu'ils le sont par rapport au Comté de Nice.

Si nos renseignements sont exacts, nous pensons que les relations avec la France telles qu'elles ont été stipulées par le traité de Péronne, conclu en 1641, entre le Roi Louis XIII et le Prince Honoré II, seront prochainement rétablies et inaugureront pour nous un brillant avenir de calme et de prospérité.

Quant aux communes de Menton et de Roquebrune, elles seront sans doute appelées dans un bref délai à décider elles-mêmes de leur sort, en votant soit pour leur réunion à la France, soit pour leur retour à Charles III, leur Souverain légitime.

Nous pouvons ajouter de la manière la plus positive, que, dans aucun cas, ces deux villes ne pourront faire partie des Etats du Roi Victor-Emmanuel, puisque l'Empire Français s'étendra jusqu'à la Roya; il s'agira donc pour elles de savoir ce qui leur est le plus avantageux.

D'un côté participation aux illustres destinées d'un grand Empire, mais avec les charges financières et militaires qui en sont la conséquence;

perte de l'importance locale et absorption dans le puissant système de centralisation.

De l'autre côté, conservation de l'autonomie, avec le protectorat Français; pas de conscription, ni d'inscription maritime; régime libéral sous un Prince éclairé.

L'hésitation ne paraît pas pouvoir exister pour les vrais patriotes, et la liberté des votes, que la loyauté du Gouvernement Impérial ne peut manquer d'accorder, nous est un sûr garant de l'issue de la crise salutaire que nous traversons en ce moment.

Nous résumerons notre pensée par ce double cri partant de nos cœurs: Vive Charles III, Prince de Monaco, Menton et Roquebrune! Vive Napoléon III, notre protecteur!

Le Journal les *Nationalités*, qui paraît à Genève, publie l'article suivant:

MONACO

ET

LE JOURNAL L'OPINION NATIONALE

Sous le titre *Monaco*, M. Mornand vient de décocher à travers les colonnes de *l'Opinion Nationale*, sa flèche la plus aigüe contre le Prince de Monaco.

La santé de S. A. n'est pas moins bonne; mais la Principauté en est bien malade; elle doit infailliblement succomber sous les coups répétés du nouveau et vaillant champion des *villes libres* de Roquebrune et de Menton.

M. Mornand, qui semble avoir mission expresse de traiter dans la feuille de M. Guérault le retour de Monaco à la France, indique tout d'abord à ses lecteurs la cause de la séparation

des deux villes auxquelles il accorde généreusement la liberté et le rang de nation. Une fois monté sur ce ton, on s'attendait à le voir faire de Monaco un Etat important, à lui voir doubler et tripler la superficie du sol et le nombre des habitants. Il n'en est rien. M. Mornand n'accorde à cette Principauté, y compris les deux villes libres, que 6 mille habitants, tandis qu'elle en compte près de dix mille: en revanche, il dispense un large chiffre aux revenus publics. Selon lui, sous Honoré 5, ils s'élevaient annuellement à 3,000 fr. en impôts féodaux de fond et de forme.

Voilà qui est ronflant! 300,000 fr. d'impôts par 6 mille habitants! Aussi « les deux villes libres de Menton et de Roquebrune, séparées de Monaco depuis 1848, ont-elles constamment refusé de retourner sous le joug! » cela se conçoit.

Nous comprenons aussi, que pour établir sur un plus grand nombre de nations le règne des bons princes, dits légitimes, la Gazette de France dissèque l'Italie et crée les nationalités toscane, lombarde, modenaise, etc.; il n'y a dans cette tactique ultramontaine rien qui surprenne les lecteurs sérieux. Mais, que M. Mornand vienne, dans l'Opinion nationale, créer des nations minuscules, cela paraît bizarre. Enfin, puisque la nation monégasque est sortie tout entière de son cerveau, acceptons-la!

Néanmoins, si microscopique que soit cette nation et son territoire, l'Etat qu'elle forme doit fatalement faire retour à la France, M. Mornand le veut ainsi. Le principe une fois posé, ce publiciste se demande tout naturellement à quelles conditions le retour s'effectuera? Alors l'embaras commence pour l'écrivain. Il a à ménager non seulement la chèvre et le chou, mais encore le loup.

Prendra-t-on pour base de l'indemnité, l'ancien revenu de la principauté, dans son intégrité primitive, comme si les deux villes libres étaient encore sujettes du prince Charles III? Ceci, ajoute M. Mornand, touche à la question de principe. — A quel principe? demande le lecteur

ébahi! — Eh! mon Dieu! « Au principe du « droit qu'ont les nations grandes ou petites de « disposer de leur sort, . . . » Au principe de la dignité nationale probablement aussi, « car il « serait honteux, continue M. Mornand, que « nous nous trouvassions assez riches pour « payer un hommage inutile au droit-divin et « aux funestes traités de 1815. »

Tels sont les principes de M. Mornand. Avec une telle pensée, il devait commencer par où il a fini. Il faut à la France la principauté de Monaco, affirme-t-il; mais comme une indemnité pourrait paraître entachée de condescendance au droit-divin, il n'en faut concéder au souverain dépossédé.

Alors, M. Mornand, à quoi bon augmenter sur le chiffre de cette indemnité? A quoi bon servir aujourd'hui aux nombreux lecteurs de l'Opinion Nationale ce que tout le monde sait depuis 1848 et 1854?

Le Prince de Monaco fut expulsé de Menton et de Roquebrune par les intrigues de quelques bourgeois vaniteux qui trouvaient ridicule de faire partie d'un Etat aussi exigü; les villes appelées libres par M. Mornand, ont une garnison piémontaise, une justice piémontaise; et si elles voulaient user aujourd'hui de leur liberté pour retourner au Prince Charles III, le Piémont s'y opposerait infailliblement.

Le gouvernement de Victor-Emmanuel n'a-t-il pas laissé confisquer par ces deux communes, les biens particuliers du Prince? La propriété du Cap-Martin, cédée par l'hospice de St-Roch, de Nice, au Prince Honoré V, a même été vendue à une compagnie industrielle par le Conseil municipal de Roquebrune, et le cabinet de Turin s'est empressé d'approuver cette vente.

Serait-ce pour justifier cette inqualifiable spoliation et pour lui créer des précédents historiques que M. Mornand affublerait Menton et Roquebrune du titre de nation?

Quoiqu'il en soit, la France n'a jamais reconnu l'occupation militaire dans cette partie de la Principauté de Monaco.

Si l'annexion de cet Etat est nécessaire aux

limites naturelles de l'empire, qui doivent, en effet, s'étendre jusqu'à la Roya, et comprendre les forts de Ventimiglia le gouvernement français n'aura pas à demander l'assentiment des deux communes de Roquebrune et de Menton. Il n'aura pas non plus à recourir au publiciste que nous refutons, pour fixer le chiffre de l'indemnité, élevé par Charles-Albert à six millions et que le Siècle portait à deux-cent mille francs de rente.

On lit dans la Patrie du 1^{er} Avril :

On a annoncé que la France venait d'acquiescer la Principauté de Monaco. Il est possible que des négociations dans le but d'arriver à ce résultat soient ouvertes ultérieurement, mais nous croyons que jusqu'ici elles n'ont pas eu lieu.

La Principauté de Monaco a une superficie de 130 kilomètres carrés et une population d'environ 8000 habitants. Sa capitale, Monaco, est construite sur un rocher au pied de la méditerranée, à douze kilomètres de Nice. Il y a deux autres villes qui sont Menton et Roquebrune.

NOUVELLES LOCALES

Les Journaux de Paris annoncent que S. A. M^{te} le Prince de Monaco a été reçu le 1^{er} avril par S. M. l'Empereur.

La veille le Prince avait eu une conférence avec S. E. le Ministre des affaires Etrangères.

Il vient d'arriver de Paris des képis que le Prince donne à la garde nationale de Monaco.

Un avis du Gouverneur-Provisoire de Nice informe les populations de l'arrondissement que la Société du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée est autorisée à envoyer ses ingénieurs et ses agents dans les propriétés particulières afin de faire l'étude du prolongement de la ligne de la Roya à Nice.

Cette nouvelle est tout un événement pour notre littoral. Nul doute qu'avant trois années le nouveau territoire français du Var à la Roya n'ait sa ligne de fer achevée. Avant deux ans, le trajet de Nice à Monaco sera livré à

LA

PROCESSION DU VENDREDI-SAINT A MONACO

La procession qui se renouvelle ici chaque année dans la nuit du Vendredi Saint, avec un certain faste d'accoutrement, a pour but la reproduction en actions, des différentes scènes de la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. L'histoire de ses phases au point de vue du rite chrétien y est assez scrupuleusement respectée; on s'y prépare longtemps à l'avance, et dès les quinze jours qui précèdent celui du drame, tous les acteurs mettent la ville à contribution d'emprunt, pour les broderies, satineries, soieries, bijoux et petits objets de luxe, pouvant ajouter à l'éclat des costumes, des bannières et de l'apparat que chacun apporte à cette grande représentation publique de la tragédie du Calvaire.

Le premier acte de la cérémonie, ce qu'on pourrait appeler le lever du rideau, commence le jeudi soir par la procession en prière des partisans de Jésus, de la vierge cherchant son fils, et des patrouilles de Juifs chargés de la police de la garde du Seigneur emprisonné. Cette première mise en scène a laissé beaucoup à regretter par le fait d'une averse, imprévue au programme, qui a contrarié les illuminations: on estime seulement à deux cents le nombre de nez assez hardis qui se sont risqués aux fenêtres sous le double appel des psalmistes et des

roulements cavernaux des tambours Juifs. Comme dans tout le reste de l'Europe Chrétienne la croyance populaire — se réalisant souvent — veut que le Vendredi-Saint soit obligatoirement un vilain jour atmosphérique, le soleil se voile et le ciel s'associant par ses pluies à la commémoration du sacrifice, ouvre ses larmes; mais par égard pour l'exécution, la croyance monégasque veut aussi qu'il doit fatalement pleuvoir ce jour là, la pluie doit invariablement cesser pendant tout le temps nécessaire à cette fastueuse exhibition: c'est ce qui est arrivé au jour d'hui, il pleuvait vers cinq heures, mais tout à coup l'ange protecteur a soufflé sur les nuages et le ciel de Monaco a repris son azur-bleu de mer, introuvable ailleurs.

Le hasard a placé mon perchoir précisément en face des croisées où s'abillent les principaux sujets. Au premier rang pour la parure est le consul des Juifs; éblouissant de pierreries, magnifique de luxe et d'attachement, la pourpore constellée de décorations, les bras couverts de bracelets multicolores, les doigts enfouis sous les diamants, dont il paraît que les Juifs avaient déjà le monopole; il monte un cheval blanc et prend à la tête du cortège le commandement de la force armée. Immédiatement suivent Adam et Eve — l'homme semble corrigé de ses premières désobéissances, car il refuse constamment de mordre à la pomme dorée, sous forme d'orange, que lui présente avec beaucoup de grâce une jeune vierge qui a bien l'air, en effet, d'habiter le Paradis terrestre. Plus d'un serpent à langue dorée étaient arrivés avec la foule pour

admirer le galbe renommé de nos jeunes aïeux dans le costume traditionnel, mais le vêtement historique était remplacé par des parures mondaines. Adam cachait sa faute sous des morceaux de rubans multicolores, Eve se dissimulait sous une blanche parure virginale, elle avait la douceur de la séduction, l'air ravi et plein d'espérance: elle doit être annexioniste.

Hérode ne se reconnaît que par sa couronne et le parasol, ses attributs royaux. Les docteurs munis des tables de la loi, se consultent sur son appréciation et concluent à l'acquiescement; sous la poudre et le costume magistral, qu'ils interprètent bien, ils sont réellement dans leur rôle. Ponce-Pilate qui a sans doute créé l'axiôme prêté à la Grèce, *Dans le doute, abstiens-toi*, a une belle expression de quiétude malgré son lavabo continu; sa physionomie contraste avec celle de l'infâme Judas, affichant sa trahison par les sons métalliques de son prix, puis d'autres Juifs font quoiqu'en raillant, leur petite partie de dés et se disputent les vêtements de celui qu'ils vont sacrifier, ce qui prouve en passant que si l'origine des jeux n'a pas d'autres blasons, elle porte au moins celui d'une ancienneté assez respectable. On a beaucoup congratulé ce pauvre Malechus qui se sent couper l'oreille pendant quatre heures durant, et on plaignait sincèrement tous les petits chérubins bouffis et enrubannés d'une tâche aussi longue.

Le Christ au tombeau est représenté sous la simple mais sublime grandeur qui convient au fils de Dieu, trois vierges voilées de noir restent un mystère pour tous,

la circulation, et les touristes envieux de connaître la charmante Principauté pourront monter en wagon à Paris pour en descendre ici même, au milieu de nos ombrages et de nos fleurs. C'est toute une ère nouvelle qui va s'ouvrir pour le pays.

Les manifestations continuent à Menton. Le 4, un escadron du 2^e chasseurs, l'état-major et le colonel du régiment sont entrés dans la ville. Un grand nombre de français et de mentonnais s'est porté à leur rencontre aux cris de Vive la France, Vive l'Empereur.

Le soir vers six heures, des groupes nombreux se sont portés sous le balcon de l'hôtel où le colonel était descendu et les cris se sont de nouveau fait entendre, de *Vive l'Empereur, Vive la France, Vive le Prince, Vive la protection française!*

Les acclamations se sont reproduites dans toutes les rues parcourues par la foule.

Ces manifestations indiquent assez les sentiments de la population pour le gouvernement du Prince Charles III et le protectorat français.

Au reste, une adresse en ce sens, revêtue d'un grand nombre de signatures, a été mise ces jours-ci sous les yeux de l'Empereur; en voici le texte:

A SA MAJESTÉ

L'EMPEREUR DES FRANÇAIS

SIRE,

La Principauté de Monaco a été gouvernée depuis neuf siècles par les Princes de la maison des Grimaldi.

Pendant presque deux siècles la France a accordé à cette Famille et à ses sujets sa puissante et loyale protection, qui lui a été arrachée par le désastreux traité de 1815.

Menton et Roquebrune se trouvent de fait, illégalement séparées du restant de la Principauté depuis 1848.

Aujourd'hui que la position de ces deux villes doit être définitivement régularisée et fixée, nous osons implorer respectueusement et avec confiance, Votre Majesté, si dévouée à la défense du peuple malheureux; qu'Elle daigne conserver l'autonomie de la Principauté sous le Prince de Monaco Charles III, notre Souverain et objet de nos vœux, en la replaçant à la fois sous le Protectorat français dont le souvenir nous a été toujours cher.

En attendant nous prions le Seigneur de répandre ses

le dicton qui veut que l'une d'elles se marie dans l'année en est la cause. Les apôtres munis déjà des palmes de la paix suivent avec ferveur le lugubre suaire — puis sous différents costumes en armes sont disséminés beaucoup d'autres acolytes d'Hérode, paraissant souvent absorbés dans leur apostasie de quelques heures, car c'est le seul jour où on compte des juifs à Monaco.

Toute la ville était illuminée, l'éclairage des lanternes vénitiennes, qui domine souvent, réfléchit son étrange lumière sur le funèbre cortège. — Le Cercle des étrangers avait un surcroît extérieur d'éclairage bien entendu, qui ne le cédait qu'au Palais du Prince illuminé à giorno par une profusion de globes de couleur donnant par leurs systèmes combinés un jour artificiel qui prédisposait au mystère.

C'est vers huit heures du soir, au milieu d'une multitude considérable d'étrangers, accourue de tous côtés pour assister à cette théâtrale représentation religieuse, que se joue le grand drame de Jérusalem, exécuté par plus de deux cent acteurs, sous les costumes multicolores et traditionnels de l'époque. Le singulier cortège de ce spectacle grandiose, avec ses péripéties étonnantes et sublimes, à la lueur des torches blafardes, sous les voûtes de ces chapelles et de ces rues moyen-âge, produit sur le visiteur étonné, une impression mystique aussi étrange que douloureuse!

Lorsque tout était envahi par les barbares, que les institutions, les monuments, les lois, les croyances et les idées semblaient avoir disparu pour jamais, sous le

bénédictions sur Votre Majesté et sur la Famille Impériale.

Nous sommes avec le plus profond respect

Sire,

De Votre Majesté

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs

(*Suivent les Signatures*)

CHRONIQUE DU LITTORAL

Les manifestations dont nous avons été témoins cette semaine ont prouvé de la façon la plus préemptoire quels sont les sentiments de Nice et de son arrondissement pour la France.

Dès six heures du matin dimanche dernier, la ville de Nice tout entière était pavoisée de drapeaux français. Un arc de triomphe surmonté d'un aigle s'élevait à l'entrée du jardin public, des buvettes s'organisaient, partout on voyait les habitants portant la cocarde tricolore, et les dames elles-mêmes prenaient part à cette démonstration. Une longue file d'équipages tous pavoisés s'est rendue au devant des bataillons français attendus jusqu'à la hauteur de la chapelle St-Aubert où se trouvait massée une foule considérable venant de la ville et des environs. A leur apparition, les acclamations et les applaudissements ont éclaté avec un enthousiasme indescriptible, et la colonne a dû s'arrêter au moins cent fois dans le trajet de la route de Gènes à la place Victor en présence de l'empressement de la foule à acclamer le colonel et à jeter des fleurs aux soldats. Les cris de *Vive la France, vive l'Empereur* retentissaient de toutes parts. L'entraînement a dépassé toutes les prévisions et l'on peut dire dès aujourd'hui que la sanction populaire a été donnée d'enthousiasme à l'annexion.

M. Lubonis, avocat fiscal général près la cour d'appel de Nice a été nommé gouverneur provisoire de Nice, en remplacement de M. de Montezemolo. M. P. Girard, président démissionnaire du Tribunal de Commerce, et M. Gal, membre démissionnaire de la Junte Municipale, lui sont adjoints l'un comme vice-gouverneur, l'autre comme conseiller.

Le général du génie Frossard est arrivé à Nice.

S. A. la Grande-Duchesse Marie a quitté Nice pour se rendre à Rome.

seau de leur individualité destructive, lorsqu'il ne resta plus rien des arts de la Grèce et de Rome, que Plaute, Térence et Aristophane étaient enfouis sous les décombres, il fallait reconstruire le théâtre; ce fut par la représentation des mystères de la Passion, choisi comme sujet le plus propice à émouvoir les masses, que les bateleurs déguenillés l'essayèrent sous Charles VI, sur les tréteaux des foires publiques; ils réussirent. 40 ans plus tard dans la plaine de Viximiel, en présence du jeune roi René et de quarante mille spectateurs, leur succès devint immense, cela devait être! l'homme retrouvait son Dieu rédempteur! Mais aujourd'hui que la tradition théocratique du Calvaire s'est révélée chez tous les peuples par mille causes diverses, quelle que puisse être la religiosité des acteurs — qu'il faudrait sublimes pour ne pas être grotesques ou sacrilèges — chargés de la reproduction de cette scène irrépréhensible, elle laisse trop loin, derrière elle, l'idéal Divin de la rédemption, arrivé, jusqu'à nous malgré ses antagonistes, à travers dix-neuf siècles de triomphes!

Chacun sait que c'est à l'époque la plus florissante des arts, des lettres et des sciences, presque au siècle d'Auguste, que le Christianisme se révéla, et s'il s'est perpétué pendant près de deux fois mille ans par ses grandes vertus et son génie, s'il a enfanté Fénelon, Bossuet, St-Vincent-de-Paul et Thomas d'Aquin, s'il a sauvé le monde par sa seule et propre puissance, malgré les fautes innombrables de ses défenseurs officiels; croyez-bien que c'est encore dans l'essence première du christianisme, qu'il

On lit dans la Patrie:

Si nous sommes bien informé, les députés élus en Savoie et à Nice doivent se rendre immédiatement à la chambre. Après la vérification des pouvoirs et la constitution de l'assemblée, la question de la cession à la France de la Savoie et de l'arrondissement de Nice sera mise en discussion. A la suite du vote qui interviendra sur cette question, les députés savoisiens quitteront la chambre et rentreront dans leur pays.

L'organisation des territoires annexés à la France sera terminée dans un très-court délai; puis les trois nouveaux départements nommeront, par la voix du suffrage universel, des députés au Corps législatif. Ces députés prendront part aux travaux de la session actuelle et au vote qui aura pour but de ratifier les dispositions prises pour l'organisation des départements savoisiens.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

de Pierres, Briques, Poutres, Menuiseries, etc., etc.

Le Mardi 10 avril, à 2 heures de l'après-midi

L'an 1860, le mardi 10 Avril, à deux heures de relevé, au lieu des Spélugues à Monaco, il sera procédé par les Syndics de la faillite de la Société Anonyme des Bains de Monaco, constituée par acte du 30 Mars 1858, et par le ministère de M^e Bellando Notaire à Monaco, à la vente aux enchères publiques de matériaux de constructions consistant en 750 pierres d'Arles, brutes — 340 pierres d'Arles travaillées — environ 23,000 baïques à pavement — 14 grosses poutres dites armées — 13 fenêtres et 10 battants de portes, quelques tréteaux, planches, 2 échelles, 6 paillasses, pelles maillets etc. — Le tout dépendant de la faillite de la dite Société des Bains.

La vente sera faite expressément au comptant.

Les frais d'adjudication seront à la charge de l'acquéreur.

ORCHESTRE DES BAINS DE MONACO

Sous la direction de M. CARLO ALLEGRI

PROGRAMME DU CONCERT

du Dimanche 8 Avril 1860, à 8 heures du soir.

- | | |
|---|-----------|
| 1 ^o Alice, Polka | Allegri |
| 2 ^o Cavatina nell'opera <i>Torquato Tasso</i> | Donizetti |
| 3 ^o Capriccio per violoncello | Quarenghi |
| 4 ^o Miserere del <i>Trovatore</i> | Verdi |
| 5 ^o Sinfonia, <i>il futo Stanislao</i> | Verdi |
| 6 ^o Preghiera | Allegri |
| 7 ^o <i>Rimembranze Belliniane</i> , fantasia per violino | Artot |
| 8 ^o <i>L'apuntamento</i> , valtzer | Allegri |

E. LUCAS, Rédacteur-Gérant.

Imprimerie du JOURNAL DE MONACO, rue de Lorraine.

faut chercher les vrais éléments de la reconstitution sociale si affaiblie de nos jours: sous Néron au temps de l'invasion barbare, sous Charlemagne, ou à l'émancipation des communes, c'est le Christ et l'évangile qui sauvèrent l'humanité: c'est là où est la véritable démocratie qui reconstruit tout par l'amour et la Charité, c'est par là seulement et loin des mondaines fragilités, que le fils de Dieu fait homme a manifesté sa puissance et son essence divine: c'est uniquement dans la pratique de ces vertus, que réside aussi le pouvoir spirituel de ses successeurs.

Quoiqu'il en soit cet étrange souvenir d'un autre temps satisfait toujours la curiosité des nombreux étrangers et mérite l'exhibition. Du reste comme le dit F. Lacroix, ce grand drame n'est pour beaucoup d'élégantes visiteuses de toutes nations qu'un prétexte à de séduisantes promenades dans les différents jardins de la Principauté. En effet, les allées sinuuses et sombres, le bruissement des vagues aux pieds des rochers, le parfum des géraniums et des orangers, un air doux et caressant, la lueur transparente des astres, sur le noir tapis de la mer une obscurité pleine de prestiges, la musique grave et lointaine des chants religieux, le charme tout puissant du mystère et de la poésie, la situation piquante de la réunion, tout cela est si séduisant, et irrésistible, que si la procession n'existait pas, il faudrait l'inventer pour le bonheur des promeneurs nocturnes et mélancoliques qui chaque année se donnent rendez-vous dans nos murs pour l'admirer, en déduire quelques études de mœurs et s'en former un critérium philosophiques!

PAUL.

SAISON D'HIVER
1859-60

BAINS DE MONACO

SAISON D'HIVER
1859-60

CERCLE DES ÉTRANGERS

L'hiver, cette saison de fêtes et de plaisirs de toutes sortes pour les riches, a dû jusqu'ici abandonner à l'été le privilège exclusif des bains et des jeux ; la Société nouvellement organisée pour l'exploitation des *BAINS DE MONACO* vient de combler cette lacune. — La vie d'été, les agréments des villes d'eaux des bords du Rhin se retrouvent en hiver dans cette contrée féerique où fleurit un éternel printemps. Rien de plus étrange que l'aspect de Monaco, rien de plus délicieux que sa vallée et son rivage embaumés où roses et géraniums, grenadiers, orangers et citron-

niers font étinceler en toute saison leur verdure, leurs fleurs et leurs fruits d'or. Car sous ce ciel privilégié, la température n'est jamais au-dessous de dix degrés. C'est le plus beau climat du continent européen.

Le nouveau Cercle est construit au centre d'un jardin délicieux dominant la mer. — Salons de Conversation, de TRENTE ET QUARANTE et de ROULETTE à un seul zéro ; jeux de Société ; Cabinet de lecture, Revues et journaux de tous les pays. — Le café-restaurant du Cercle est à la hauteur des premiers établissements de ce genre.

Nouveaux hôtels confortablement meublés. — Prix modérés.

BALS, CONCERTS, THÉÂTRE, RÉGATES, EXCURSIONS,

BAINS DE MER

Le climat et la situation exceptionnelle de la plage sablonneuse de Monaco permettent d'y prendre des bains en toute saison.

IT. NÉRAIRE DE PARIS A MONACO

Les trois quarts de la route par le chemin de fer de Marseille et Toulon. — Départ de Paris à 8 heures du soir. Arrivée à Marseille à 3 heures, à Toulon à 6 heures. De Toulon à Nice, par les Messageries. — Départ immédiat. De Marseille à Nice, par bateau à vapeur. — Départ tous les mercredis et samedis à 8 heures du soir. Arrivée à Nice à 8 heures du matin, — et tous les jours par les Messageries Générales du Var, bureau à Marseille, rue Canabière, 7, et à Nice, Hôtel des Etrangers d'où part l'Omnibus de Monaco. De Nice à Monaco, en 3 heures par Omnibus et voitures à volonté, au bureau des Messageries Générales, hôtel des Etrangers. Trajet à volonté en trois quarts d'heure de Monaco à Menton.

HOTEL DE RUSSIE

TENU PAR H. MAUREL DE NICE

PLACE DU PALAIS, A MONACO

APPARTEMENTS, & CHAMBRES MEUBLÉS

AU JOUR ET AU MOIS.

LOGEMENT ET PENSION DE 7 A 12 FRANCS PAR JOUR.

TABLE D'HOTE

A 10 heures du matin et à 6 heures du soir.

REMISE ET ÉCURIE

MODES

A. FÉRAUDY
RUE BASSE
Maison C. Barralis

AVIS

Tous les ouvrages français et étrangers, dont il sera envoyé 2 exemplaires à la direction, seront annoncés dans le journal. — Un article spécial leur sera consacré s'il y a lieu.

HOTEL DES ÉTRANGERS

TENU PAR GAZIELLO ANGE

Cet hôtel situé à deux pas de la plage de Monaco au milieu d'un jardin de citronniers et d'orangers offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Prix modérés.

LIBRAIRIE

VATRIGAN
Place du Palais
Papeterie, Articles de bureau, Papier de musique, etc.

COMMISSION

Cabinet de lecture. — Bureau des Omnibus de Nice à Monaco

AUX DOCKS DE MONACO

ANTOINE VATRICAN
Place du Palais, à Monaco.
Reçoit en consignment les Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs et Comestibles des meilleurs maisons de l'Europe.
Expédie en échange les Huiles d'olive, Figues, Oranges, Citrons et autres produits de la Principauté de Monaco.
Spécialité pour l'expédition des branches d'orangers et de citronniers chargées de fleurs et de fruits.

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL DE MONACO

RUE DE LORRAINE

Impressions de luxe et ordinaires — Circulaires — Factures — Prix-courants — Registres — Lettres de faire part — Cartes de visite, Cartes d'adresse, etc., etc.

PRIX TRÈS-RÉDUITS

RESTAURANT NOGHÈS, rue du Tribunal. — Pension depuis 50 fr. — Chambres garnies.

PENSION au jour et au mois
CLAUDE OLIVIER
rue de Lorraine, à côté de la Poste
CHAMBRES GARNIES.

HOTEL
DES QUATRE NATIONS
A MENTON

TENU PAR
GUILLAUME ISNARD

Grands et petits appartements confortables, pour familles. Plein Midi et vue de la mer.

BAZAR MENTONNAIS

Rue St-Michel, Menton

Choix varié d'articles de toutes sortes — Parfumerie, porcelaines, objets d'art, etc.

SERVICE RÉGULIER

D'OMNIBUS

ENTRE

NICE & MONACO

DÉPARTS :

de NICE, au bureau des Messageries Générales, Hôtel des Etrangers.
de MONACO, au bureau des Omnibus, place du Palais.

PRIX : 4 FRANCS.

Voiture à 4 places, à toute heure, AU PRIX DE 20 FRANCS.

AVIS

MM. les Etrangers qui désirent louer à Monaco des villas, maisons, ou appartements meublés, des chambres garnies, etc. peuvent s'adresser à l'administration du Cercle, rue de Lorraine, où les renseignements qu'ils pourront désirer leur seront fournis gratuitement.